

SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 18 avril 2017 Compte-rendu de séance

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

M. Bernard DRAVIGNEY, CAGB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAGB – M. Michel GAUMEZ, CAGB – M. Jean-Marie HERZOG, CAGB – M. Jean-Claude MARTIN, CAGB – M. Guy MOUILLESEAUX, CAGB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAGB – M. Thierry PATTE, CAGB – M. Pierre REY, CAGB – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Christian CODDET, CCVS

Membres suppléants :

M. Claude GAUTHERAT, CAGB – M. Éric KOEBERLÉ, CAGB

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

M. Jacques BONIN, CAGB – M. Marc ETTWILLER, CAGB – M. Roger LAUQUIN, CAGB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAGB – Mme Monique DINET, CCST – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – M. Jean-Claude HUNOLD, CCVS – M. Erwin MORGAT, CCVS – M. René ZAPPINI, CCVS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Bruno VIDALIE, AUTB, Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB, M. Marc SCHEIDER, Paierie Départementale

Pouvoir(s) :

M. Jacques BONIN, CAGB : pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN, CAGB

Titulaires :	13
Suppléant(s) :	2
Pouvoir(s) :	1

Rapport n°1 – Orientations budgétaires

Suite à la présentation du rapport, M. Coddet fait remarquer que le budget 2017 diminue mais que la cotisation augmente pour les membres.

La réponse est que le financement du SMSCoT ne bénéficie pas en 2017 de subvention particulière et que le report d'exercice antérieur est quasi nul.

Suite à quoi, l'assemblée prend acte des orientations budgétaires exposées.

Rapport n°2- Comptes administratif et de gestion

La présentation des comptes administratif et de gestion, ainsi que le constat de leur coïncidence n'appelle pas de remarque.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Rapport n°3- Affectation du résultat

Le comité syndical, ayant pris connaissance du compte administratif 2016 et l'ayant approuvé, décide d'en affecter le résultat, à savoir un excédent de 741,62 €, au compte 002 du budget primitif de 2017.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n°4- Budget primitif 2017

Le budget est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5- Indemnité de conseil au comptable départemental

M. Koeberlé demande si ce conseil est véritablement justifié. Il ne le rémunère pas dans sa commune.

M. Rey fait savoir que l'on pourrait modifier le taux pratiqué.

M. Herzog propose son adoption en 2017, car son montant reste peu impactant mais demande qu'une étude approfondie soit faite pour le prochain budget.

L'indemnité est approuvée par le conseil.

Rapport n°6- Convention financière SMSCoT/AUTB

Le conseil approuve le projet de convention et autorise le président à la signer .

Voté à l'unanimité.

Rapport n°7- Avis sur le PLU de Vétrigne

La présentation du document arrêté par la commune donne lieu à quelques questions relatives à un espace non bâti situé en centre-bourg, et dont la constructibilité est soumise à des études complémentaires, ainsi qu'à l'évolution d'activités agricoles qui pourraient induire des périmètres de réciprocité.

Il est donné un avis favorable. M. Dravigney, maire de Vétrigne, s'abstient.

Rapport n°8- Un nouveau schéma régional : le SRADDET

Suite à la présentation, il ressort que le SRADDET devra mobiliser l'attention du SCoT.

M. Rey confirme et appuie le fait que les projets locaux auraient tout intérêt à être inscrits dans le SRADDET, par lequel passent des financements publics. Les territoires devront faire remonter leurs projets.

Rapport n°9 – Mise en compatibilité du SCoT avec le SDAGE

La méthodologie proposée est adoptée.

Toutefois une discussion a lieu pour préciser le rôle du SMSCoT : c'est bien à lui de prendre les dispositions de sa mise en compatibilité, l'État étant in fine en mesure d'imposer les éventuelles modifications. Il est convenu qu'une attitude partenariale serait préférable à une modification imposée sans discussion par l'État.

Question diverse : Utilisation des transmissions numériques des documents

Le comité syndical approuve le principe de la convocation et de la transmission des documents par voie numérique. Des documents sur papier pourront toutefois être adressés sur demande expresse des titulaires ou suppléants.

Les documents issus de l'activité du comité syndical sont mis en ligne sur le site du SMSCoT (<http://www.scotbelfort.autb.fr>)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.